



Appels à candidature – 4 catégories

Hexagone | Nouvelle-Aquitaine | Dordogne | Jeune créateur A destination des artisans d'art et artistes installés en France

Salon Métiers & Arts – 13^{ème} édition Du 27 au 29 mai 2022

Cette 13ème édition aura lieu les 27, 28 et 29 mai 2022 à Monpazier. 30 à 40 exposants professionnels seront présents au cœur de ce village classé « les plus beaux villages de France », « Sites et Cités Remarquables » et « Ville et Métiers d'Art ». Le Salon, par sa programmation exigeante, s'impose comme un rendez-vous incontournable avec les Métiers d'Art sur le territoire. D'édition en édition, il s'enrichit de démonstrations, d'ateliers « jeune public », de projets avec les jeunes en cours de professionnalisation afin de proposer aux visiteurs une manifestation réputée favorisant une visibilité commerciale forte pour les exposants.

A cette occasion, nous ouvrons 4 appels à candidatures — Hexagone, Nouvelle-Aquitaine, Dordogne et Jeune créateur — ceci afin de diversifier la représentation des savoir-faire sur le salon et de créer de nouveaux liens entre professionnels. S'ajoute à cela la volonté de faire bénéficier aux artisans d'art issus d'autres territoires, la visibilité commerciale qu'offre un tel évènement.

Le Salon en bref:

30 à 40 exposants professionnels recrutés via des critères de sélection rigoureux permettant de présenter une pluralité de savoir-faire d'excellence, entre traditions et innovation.

Une formule en déambulation : Monpazier sera aux couleurs du Salon Métiers & Arts avec la participation de nombreuses boutiques d'artisanat d'art et d'art...

Gratuit et accessible à tous.

4000 à 5000 visiteurs par édition.

Organisé par le Réseau des Métiers d'Art, mission de la Délégation Générale du Grand Bergeracois.

Une programmation qualitative :

- Des démonstrations de savoir-faire par les exposants et les partenaires. En 2021, nous accueillions le Moulin de la Rouzique et la Filature de Laine de Belvès, en 2022, nous inviterons un professionnel du Patrimoine Bâti;
- 3 Ateliers Jeune Public;
- Un espace de formation animé par des lycéens du territoire ;
- 1 exposition dans un lieu partenaire.

Une communication ciblée et d'envergure : affiches, flyers et dépliants diffusés sur l'ensemble du territoire, campagne web avec présence sur les sites tourisme et sur les sites spécialisés Métiers d'Art, réseaux sociaux, partenariats avec les offices de tourisme et partenariat avec la presse locale (en 2021, émission le samedi matin en direct de France Bleu Périgord).

Des stands pour les artisans d'art de 2.5m*2.5m au sein de pagodes de 25m², « ilots » accueillant 4 artisans d'art à chaque fois.

Un emplacement pour les artistes, en cours d'élaboration.

Modalités de candidature :

- Avoir un statut professionnel;
- Avoir une activité représentée dans le secteur des Métiers d'Art (Liste des Métiers de l'INMA);
- Être créateur de ses propres œuvres, travailler la matière et façonner ses produits, la revente est bien évidemment exclue ;
- Remplir le formulaire (lien en fin de document) et y adjoindre les photographies demandées ;
- Être éligible dans l'une des quatre catégories spécifiées :
 - O Catégorie "Hexagone" : Travailler à l'année en France.
 - O Catégorie "Nouvelle-Aquitaine" : Travailler à l'année en région Nouvelle-Aquitaine.
 - O Catégorie "Dordogne" : Travailler à l'année au sein du département de la Dordogne.
 - O Catégorie "Jeune créateur": Être en début d'activité ou en reprise d'activité (moins de 2 ans d'expérience dans les Métiers d'Art) OU être âgé de moins de 30 ans. Et travailler à l'année en France. A noter : la participation au salon sera gratuite exclusivement pour le ou les artisans sélectionnés dans la catégorie "jeune créateur".

Modalités de sélection :

Le processus de sélection sera assuré par un comité de sélection, composé de professionnels du monde de l'artisanat d'Art et de l'Art, d'acteurs institutionnels et d'élus du territoire, selon divers critères de sélection détaillés ci-après :

- Diversité des métiers représentés. Le choix s'orientera sur un large panel de savoir-faire pour éviter une présence trop importante d'un seul et même corps de métiers. Une priorité sera donnée <u>aux professions non-représentées</u> au sein du Réseau Métiers d'Art du Grand Bergeracois (métiers déjà représentés : bijoutier, céramiste, tourneur sur bois, marqueteur, sculpteur sur bois, ébéniste, sculpteur sur pierre, tapissier-décorateur, relieur, doreur sur bois, encadreur, vannier, marbreur, verrier, vitrailliste, maroquinier, créateur textile.)
- Critères qualitatifs et techniques. Le comité de sélection apportera une attention particulière à l'aspect qualitatif des productions, tant sur le plan esthétique que technique.
- Turn-over. Le comité n'acceptera pas la participation d'un artisan deux années consécutives. Une carence d'un an minimum devra être observée.

Modalités de participation des exposants sélectionnés :

En candidatant, le professionnel s'engage – s'il est sélectionné – à respecter les différentes modalités de participation détaillées ci-dessous :

- S'acquitter des frais d'inscription à hauteur de 150€ TTC, par chèque à l'ordre du Trésor Public. Cette participation permet de prendre en charge, en partie, les frais techniques et logistiques de l'installation du Salon, les frais de communication, les actions promotionnelles... La participation au Salon sera gratuite uniquement pour les artisans recrutés dans la catégorie « jeune créateur » afin de soutenir les jeunes professionnels.
- Fournir les documents nécessaires à l'inscription : le bulletin d'engagement, une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle et un justificatif de statut professionnel de l'année, comportant l'adresse de l'atelier.
- Être personnellement présent sur les 3 jours de manifestation (27-28-29 mai 2022) en respectant les horaires imposés.
- Remplir la fiche technique du stand de 2.5m*2.5m pour les artisans d'art (la superficie de l'emplacement pour les arts visuels sera définie ultérieurement) et en respecter les contraintes. Travailler une scénographie adaptée à un Salon Métiers d'Art professionnel.
- Accepter les contraintes techniques, sécuritaires et sanitaires en vigueur, notamment si le passe sanitaire est toujours d'actualité aux dates du Salon.
- Être vigilant sur les tarifs pratiqués. Le Salon Métiers & Arts est un Salon réservé aux professionnels. A ce titre, il est entendu que chaque exposant doit veiller à proposer des tarifs en adéquation avec le temps travaillé et la nécessité de vivre de son travail afin de ne pas introduire de concurrence déloyale.

Inscription via le formulaire à l'adresse suivante :

https://metiersdart-grandbergeracois.fr/candidatures-salon-metiersdart-4-categories/

Date limite de dépôt des candidatures : <u>le 10 janvier 2022</u>

Après cette date, aucune inscription ne sera prise en compte sauf contexte exceptionnel. Une réponse vous sera donnée **à partir du 24 janvier 2022.**

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter via cette adresse : metiersdart@la-cab.fr

Juliette LEMAN – Chargée de Mission Réseau Métiers d'Art
Tél.: 05.53.27.30.09 // <u>j.leman@la-cab.fr</u>
Délégation Générale du Grand Bergeracois
Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Tour Est - CS 40012 / 24112 Bergerac Cedex

